

Le « diagnostic » naturopathique se décompose en :

- **un « diagnostic d'opportunité »** : démarche du naturopathe qui consiste, dans le cadre et dans les limites de ses compétences, à identifier les symptômes et signes d'alerte justifiant un avis médical préalable à une prise en charge naturopathique.
- **un « diagnostic fonctionnel »** : démarche du naturopathe qui consiste, dans le cadre et dans les limites de ses compétences, à décider du programme d'hygiène vital individualisé le mieux adapté à de l'état de santé du patient.

